

100 ANS DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

2019 est l'année de plusieurs événements. D'une part, la détention de déportation telle qu'elle est encore pratiquée aujourd'hui existe depuis 100 ans. Deuxièmement, il y a 25 ans, la plus grande prison de déportation pour hommes d'Allemagne a été ouverte à Büren. Rashid Sbaai y est mort il y a 20 ans dans des circonstances qui n'ont jamais été pleinement expliquées à ce jour.

Aujourd'hui, nous aimerions vous parler de l'histoire de la détention pour expulsion.

Il y a 100 ans, en 1919, à la fin de la Première Guerre mondiale, la République de Weimar a été fondée et aujourd'hui, nous associons cette époque à une prétendue paix. En 1919, la loi sur la détention pour expulsion a été adoptée. L'objectif était d'emprisonner et d'expulser les femmes juives immigrées et réfugiées. Ces femmes juives avaient fui les pogroms en Europe de l'Est ou avaient été amenées en Allemagne pendant la Première Guerre mondiale pour fabriquer des armes. Le terme "camp de concentration" a été utilisé pour la première fois pour désigner ces camps d'internement. Aujourd'hui encore, la stratégie de l'Allemagne consiste à faire venir des gens du monde entier pour qu'ils travaillent afin de s'en débarrasser quelques années plus tard. C'est le cas, par exemple, de la manière dont les travailleuses invitées* ont été traitées dans les années 1980 et 1990.

Pendant le Troisième Reich, la détention pour expulsion a été incluse dans l'ordonnance sur la police des étrangers adoptée par les nazis et a été massivement renforcée à plusieurs reprises. L'imprécision de la formulation - citation - "pour garantir l'expulsion, l'étranger peut être placé en rétention" - fin de citation - a rendu possible un arbitraire extrême et créé un cadre juridique qui simplifie les expulsions massives. Dans les deux semaines qui ont précédé la seule Nuit du Reichspogromnacht, 18 000 femmes juives polonaises* ont été emprisonnées pour déportation, c'est-à-dire dans des camps de concentration. Nous savons tous ce qui est arrivé à la plupart de ces femmes juives.

Après la fin du Troisième Reich, le texte de la loi nazie fut littéralement adopté par la République fédérale d'Allemagne. Ce n'est qu'en 1965 que la loi a été révisée, non pas pour mettre un terme à la pratique nationale-socialiste, mais pour prolonger davantage la détention de déportation. Cette mesure visait principalement à expulser les travailleurs invités qui avaient été recrutés après la Seconde Guerre mondiale pour relancer l'économie allemande.

En réaction aux émeutes racistes du début des années 1990, comme à Rostock-Lichtenhagen, la situation juridique s'est encore durcie et appliquée plus fortement que les années précédentes. Depuis lors, selon le texte de la loi, l'emprisonnement est légalement autorisé dans le cas de - citation - "suspicion justifiée de retrait de la déportation" - fin de citation. Là encore, il faut reconnaître une formulation imprécise, qui offre la possibilité d'une détention arbitraire des fugitifs. "Suspicion justifiée" peut signifier beaucoup de choses. Par exemple, la détention est autorisée si un fugitif n'était pas présent lors de l'expulsion. Ce qui est ridicule, c'est qu'il n'est pas permis par la loi d'informer de la date de l'expulsion et qu'il n'y a aucune obligation pour la personne d'être

toujours à la maison. Une autre raison d'emprisonnement peut être que le fugitif semble être "mobile". Pour certains fonctionnaires*, c'est suffisant comme "soupçon justifié". - Sans blague, c'est exactement ce qui s'est passé. - Pour que ce soit clair à nouveau : En Allemagne, les gens vont en prison sans avoir commis un crime. Et plus de la moitié des personnes en détention pour expulsion y restent illégalement, malgré cette formulation douteuse de la loi.

Lorsque l'Allemagne a ouvert les frontières aux SEULS fugitifs en 2015, ce n'était pas seulement pour des raisons humanitaires, mais aussi parce que l'État a divisé le pays en fugitifs censés être utilisables et en fugitifs inutiles. Le passage à la droite de la société a renforcé cette division et conduit à des lois de plus en plus strictes afin de se débarrasser le plus rapidement et le plus facilement possible des fugitifs supposés inutiles.

Depuis 2017, les détenus de la prison d'expulsion de Büren qui souhaitent recevoir des conseils et un soutien doivent s'inscrire sur des listes. Ce n'est qu'avec leur signature qu'ils auront la possibilité de demander des conseils. Cela ne signifie pas qu'ils sont réellement autorisés à le faire. Cela alimente la crainte d'une répression de la part des autorités pénitentiaires parmi les fugitifs. Elle a souvent besoin de la pression des conseillers pour que les personnes qui auront bientôt une date de procès reçoivent du counselling. En même temps, cependant, aucune autre personne n'est autorisée à assister à la consultation. Cela signifie que jusqu'à 7 autres conseillers ne peuvent pas travailler en même temps. Pour ne donner qu'un exemple de la façon dont l'accès à l'aide est rendu plus difficile.

Fin 2018, le parlement du Land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie a décidé de renforcer encore le système pénitentiaire de Büren en tant que dernière mesure. Il en résulte des droits de visite limités, un accès encore plus difficile aux conseils, aux recours juridiques et au soutien des associations, des institutions et des bénévoles. Aujourd'hui, l'institution a encore plus de pouvoir. La protection des droits fondamentaux des détenus et les contrôles de l'extérieur sont rendus plus difficiles. Et ce malgré le fait que l'"Agence nationale pour la prévention de la torture" ait déjà qualifié la situation à Büren d'inquiétante.

D'autres États fédéraux prévoient également de resserrer les conditions de détention en attendant l'expulsion. De nouvelles prisons d'expulsion, certaines de plus de 200 places, sont prévues, construites et déjà ouvertes. La détention d'expulsion ne signifie pas "vivre moins liberté", comme le ministre de l'Intérieur du Schleswig-Holstein veut nous le faire savoir.

Ce que l'expression "vivre moins liberté" suggère : Vous pouvez aller où vous voulez dans votre appartement, quand vous voulez. Vous pouvez vous doucher, vous baigner, cuisiner vos propres repas, surfer sur Internet pendant des heures, discuter avec vos proches, passer des appels téléphoniques, Skype. Regardez Netflix ou n'importe quelle émission de télévision que vous avez envie de regarder dans une langue que vous comprenez. Écoutez votre musique préférée, dansez et chantez sans être interdit. Regardez par une fenêtre non barrée, appelez un médecin, un avocat, un service de réparation de votre choix qui vous prennent au sérieux et vous aident VRAIMENT avec vos problèmes.

En fait, ça veut dire la prison. Cela inclut : Seulement une heure de congé par jour. Mais seulement si un agent des forces de l'ordre* ne pense pas que vous vous êtes mal conduit. Vous n'avez pas le choix de manger. Tu dois chier et pisser dans la chambre où tu dors. Vous n'êtes autorisé à entrer dans la salle de bain que pour les douches, etc. à certaines heures. Vous n'avez pratiquement pas d'activité de "loisir" dans votre chambre ou pendant la promenade. La télévision dans une langue que vous comprenez à peine ou ne comprenez pas du tout ne compte pas comme une activité de loisir. Votre téléphone portable peut vous être retiré arbitrairement. Cela signifie que vous n'avez plus aucune possibilité de communiquer avec le monde extérieur. Vous ne pouvez donc pas être en contact avec qui que ce soit, que ce soit votre famille, vos amis*, vos avocats* ou d'autres soignants. Si vos systèmes médicaux et de chauffage sont défectueux, vous pouvez attendre très longtemps pour les réparations. Vous n'avez pas ou très peu accès à des conseils et traitements psychologiques et médicaux. Même si vous obtenez l'accès, vous serez rarement pris au sérieux. On ne vous fournira pas d'interprètes, de sorte que vous ne serez pas en mesure de communiquer adéquatement avec les agents d'application de la loi, les médecins ou les conseillers. À tout cela s'ajoute le racisme et l'oppression quotidiens des employés, de l'institution et de l'État.

Qui est en prison d'expulsion ? En particulier les personnes provenant de pays d'origine supposés sûrs, afin de pouvoir les expulser particulièrement rapidement et facilement. Cependant, cela ne signifie pas qu'ils sont SÛRS ou qu'ils ont de bonnes raisons de s'enfuir pour la première fois. Et ce n'est pas parce qu'il n'y a presque pas de gens qui arrivent en Allemagne qu'il n'y a plus de gens en fuite.

Voilà pour l'histoire de la détention pour expulsion. Derrière cela se cache la pratique inhumaine et raciste de la déportation. Raciste parce que les structures étatiques n'accordent pas à tous les individus le même droit à une vie bonne, sûre et vivable. Raciste parce que toute raison de fuite doit d'abord être reconnue par l'État, au lieu de supposer que la raison de la fuite est une raison suffisante. S'il n'y avait pas d'expulsion, il n'y aurait pas de détention en attendant l'expulsion.

C'est pourquoi nous demandons : Arrêt des déportations, Arrêt de la rétention administrative. Pour la SOLIDARITÉ AVEC TOUS LES FLUPTANTS ET LES PERSONNES FLUEPEDES DU MONDE

Nous vous invitons cordialement aux manifestations contre la déportation le 12.5. à Büren et le 31.8. à Paderborn !